



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 373 Subvention (6.000 euros) à la Société française de photographie.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à la Société française de photographie.

La **Société française de Photographie** a été fondée en 1854 par un groupe de scientifiques, d'amateurs et d'artistes qui lui ont donné pour objet de concourir aux progrès scientifiques et artistiques de la photographie et de ses applications. Depuis 1854, une très importante collection d'images, de photographies et d'appareils anciens a été constituée. La Société française de Photographie a été reconnue d'utilité publique en 1892.

Elle dispose d'une collection unique au monde, classée monument historique, qui rassemble des images et des appareils anciens donnés par ses membres : 125 daguerréotypes ; 400 calotypes ; quelques 10 000 photographies d'auteurs identifiés ; plus de 45 000 plaques ; plusieurs centaines d'appareils, objectifs et matériels divers.

Une bibliothèque rassemble plus de 12 000 volumes consacrés à la photographie historique et contemporaine et environ 500 collections de périodiques qui viennent de vingt quatre pays différents. On y trouve également de nombreux travaux universitaires consacrés à la photographie. Il s'agit de la plus importante collection privée spécialisée en France. Les ouvrages de la bibliothèque et les collections sont consultables sur rendez-vous deux après-midis par semaine.

En 2021, l'association souhaite poursuivre ses diverses activités : soutenir ses actions de documentation et de conservation de ses archives et fonds ; assurer les missions de communication de ces fonds aux chercheurs, étudiants et conservateurs du monde entier et, également, œuvrer à sensibilisation de divers publics à la culture photographique à travers la diffusion de ses collections, notamment par le biais de son site internet.

Par ailleurs, sa revue scientifique, initiée en 2019 autour des Patrimoines photographiques et baptisée *Photographica*, sera publiée deux fois par an par les Editions de la Sorbonne et une version en ligne sera distribuée par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Le premier numéro est disponible depuis le 8 octobre dernier.

Parallèlement à la création de la revue, l'association continue de travailler sur la conception d'une base de données sur les fonds photographiques français avec le soutien du Ministère de la culture, ce qui permettra de dynamiser la recherche sur l'histoire de la photographie.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par cette association qui contribue à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine iconographique parisien, et afin de lui permettre l'accroissement de ses activités, je vous propose d'attribuer à la Société française de Photographie, une subvention de 6.000 euros pour l'année 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DAC 373 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société française de Photographie œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taïeb au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros est attribuée à la Société française de Photographie, 71, rue de Richelieu, 75 002 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2021. 2021_03457/ 74182.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.